



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Réseau des Ecoles de la 2e Chance en France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Réseau des Ecoles de la 2e Chance en France
32, rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons-en-Champagne
Ce rapport contient 14 pages
Référence : PZ/CC/DC



KPMG S.A.
Champagne-Ardenne
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman
BP 162
51685 Reims Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)3 26 50 79 00
Télécopie : +33 (0)3 26 50 79 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Réseau des Ecoles de la 2e Chance en France

Siège social : 32, rue Benjamin Franklin - 51000 Châlons-en-Champagne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée Générale de l'Association Réseau des Ecoles de la 2e Chance en France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Réseau des Écoles de la 2^e Chance en France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués,

sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la traduction comptable des financements publics et privés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 22 mars 2020

KPMG S.A.



Patrick Zeimett
Associé

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2019	31/12/2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets droits similaires	27 338	27 338		
Fonds commercial (1)				
Autres immo. incorpo.				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage				
Autres immo. corpo.	59 275	42 608	16 667	13 226
Immo. en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.				
Prêts				
Autres immo. financières				
ACTIF IMMOBILISE	86 614	69 947	16 667	13 226
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avces acomptes versés sur comm.	105 664		105 664	14 777
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	82 110	5 000	77 110	18 047
Autres créances	613 996		613 996	43 000
DIVERS (3)				
V.M.P.				
Disponibilités	720 752		720 752	895 194
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	13 500		13 500	11 755
ACTIF CIRCULANT	1 536 022	5 000	1 531 022	982 773
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 622 636	74 947	1 547 689	995 999
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs nets à réaliser accepté par organe compétent	Autor.Orga. Tut.		Dons nat. restant vendre	
(1) Dont droit au bail	(2) dont -1 an		(3) dont +1an	
Clause réserve proplmmo.	Stock		Créances	

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Fonds Asso. ss. droits reprise		
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.		
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	100 000	70 000
Report à nouveau	578 351	488 768
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	97 973	119 583
Fonds Asso. ac. droits reprise		
Dont Apports		
Legs, donations		
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	776 324	678 351
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 495	1 495
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	235 953	
Fonds dédiés sur autres ressources		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances Accomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 577	118 399
Dettes fiscales et sociales	104 224	152 254
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	201 116	45 500
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	44 000	
DETTES	771 365	317 648
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 547 689	995 999
(1) Dont à -1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(1) Dont à +1 an (à l'except. des avances et acptes reçus/commandes en cours)		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
ENGAGEMENTS DONNES		

Rubriques	France	Exportation	31/12/2019	31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	23 250		23 250	40 750
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	23 250		23 250	40 750
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			810 000	390 000
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges				280
Collectes				
Cotisations			476 191	463 829
Autres produits			435 548	468 007
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			1 744 989	1 362 866
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières, autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			869 121	723 613
Impôts, taxes et versements assimilés			25 188	19 349
Salaires et traitements			340 839	325 040
Charges sociales			149 042	141 297
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 106	9 370
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			5 000	
Pour risque et ch. Dot. aux prov.				
Autres charges			25 004	26 407
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			1 421 300	1 245 077
RESULTAT D'EXPLOITATION			323 689	117 789
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			2 054	2 178
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			2 054	2 178
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)				2
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES				2
RESULTAT FINANCIER			2 054	2 176
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			325 743	119 965

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	8 528	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 528	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 528	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Engagement à réaliser sur ressources affectées	235 953	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	345	376
TOTAL DES PRODUITS	1 755 571	1 365 044
TOTAL DES CHARGES	1 657 598	1 245 455
EXCEDENT OU DEFICIT	97 973	119 589
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		
Dont redevances sur crédit-bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des entreprises liées		
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		

ANNEXE COMPTABLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

I. PRINCIPE D’AFFECTATION ANALYTIQUE DES CHARGES ET PRODUITS

Afin de réaliser une analyse des charges et produits par nature d'activité, le Réseau E2C France dispose d'une gestion analytique lui permettant d'effectuer ce suivi. La structure de la gestion analytique s'adapte lorsqu'il y a lieu de tenir compte de l'attribution de nouvelles natures de subventions.

II. RAPPEL DES REGLES LEGALES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

III. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice 2019 sont les suivants :

⇒ Charges :

- La communication incluant le plan de communication (*campagne presse et digitale*), l'organisation du colloque sur l'Approche par Compétences, la campagne Taxe d'Apprentissage et la production d'outils et documents promotionnels pour un montant de 289 k€ ;
- La masse salariale totale correspondant à 7,05 ETP à temps plein incluant la réorganisation en cours de l'équipe ainsi que les formations (515 k€) ;
- La réalisation d'études et prestations liées aux Systèmes d'Information et à l'Approche par Compétences représentant un total de 216 k€, et dont une partie sera poursuivie sur l'année 2020.

⇒ Produits :

- La consolidation des partenaires privés pour 435 k€ ;
- Le soutien de l'État dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences sur les années 2018-2022, avec un soutien pour 2019 à hauteur de 550 k€.

IV. INFORMATIONS COMPTABLES

A. BILAN ACTIF

1. Tableau des immobilisations

	Début exercice	Acquisitions	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles (1)	27 338	-		27 338
Immobilisations corporelles (2)	48 728	10 548		59 276
Immobilisations en cours	-			-
Immobilisations financières	-			-
Total général	76 066	10 548	-	86 614

- (1) Immobilisations incorporelles au 31/12/2018 : 27 338€ : elles concernent pour l'essentiel l'acquisition en 2015 de licences d'utilisation du logiciel QLIKVIEW
- (2) Immobilisations corporelles au 31/12/2019 : 59 276€, dont 10 548€ ont été acquis en 2019 et concernent principalement du matériel informatique.

2. Tableau des amortissements

	Début exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	27 338	-	-	27 338
Immobilisations corporelles	35 502	7 106		42 608
Immobilisations en cours	-			-
Immobilisations financières	-			-
Total général	62 840	7 106	-	69 946

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tableau de synthèse des principales durées et modes d'amortissements :

N° compte	Libellé	Durée d'amortissement	Mode
205000	Concessions & droits similaires	3 ans	Linéaire
218300	Mat bureau & informatique	3 ans	Linéaire
218400	Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

4. Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Echéances	
		- 1 an	+ 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes	105 664	105 664	
Créances clients	82 110	82 110	
Autres créances	613 996	613 996	
Total créances	801 770	801 770	

Les « Autres créances » représentent les subventions à recevoir (611 667€).

5. Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 13 500 € et affectent uniquement le résultat d'exploitation.

B. BILAN PASSIF

1. Variation des fonds associatifs

	Solde au 01/01/2019	Affectation du résultat 2018	Résultat 2019	Solde au 31/12/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Report à nouveau	488 768	89 583		578 351
Réserve pour projet associatif	70 000	30 000		100 000
Résultat de l'exercice	119 583	- 119 583	97 973	97 973
FONDS ASSOCIATIFS	678 351	0	97 973	776 324

Le résultat comptable de l'exercice 2018 a été affecté, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 20 Juin 2019, au compte de report à nouveau pour un montant de 89 583.03€ et approuve la réserve pour projet associatif à hauteur de 30 000.00€.

2. Provision pour risques et charges

Aucun complément de provision au niveau de la médaille du travail n'a été comptabilisée en 2019. Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'a été constituée en raison du montant non significatif auquel aboutit le calcul légal.

	Provisions début exercice	Dotations	Reprises	Provisions fin exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
Total provisions pour R&C	1 495			1 495
Dont dotations et reprises				
- D'exploitation		1 495		
- Financières				
- Exceptionnelles				
-				

3. Suivi des fonds dédiés

Des fonds dédiés ont été intégrés pour 2019 à hauteur de 236 k€. Ils correspondent au projet d'Approche par Compétences dont la réalisation a lieu sur les années 2019 et 2020 et dont le financement est assuré par le Plan d'Investissement dans les Compétences.

4. Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant	Echéances	
		- 1 an	+ 1 an
Dettes financières			
Découvert bancaire			
Intérêts courus non échus			
Total dettes financières			
Autres dettes			
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs	184 577	184 577	
Dettes fiscales et sociales	104 224	104 224	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	201 116	201 116	
Total autres dettes	489 916	489 916	
Produits constatés d'avance	44 000	44 000	
Total des dettes	533 916	533 916	

L'ensemble des dettes du Réseau E2C France sont à échéance à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales au 31/12/2019 concernent principalement les charges sociales et fiscales assises sur les salaires, la provision pour congés payés et primes ainsi que l'impôt sur les sociétés (*fiscalité attachée à la rémunération du compte sur livret*).

Les « autres dettes » correspondent au soutien des projets des Écoles liés à l'opération de collecte « Don en Boutique » réalisée par Orange en partenariat avec LE REFLEXE SOLIDAIRE, la Fondation CARREFOUR et la Fondation CETELEM.

C. COMPTE DE RESULTAT

1. Détail des subventions d'exploitation, cotisations et dons

Les subventions d'exploitation apparaissant au compte de résultat correspondent :

- au financement CGET 2019 – Développement structurel du Réseau pour 160 000 €,
- à une convention pluriannuelle d'objectifs signée avec le ministère du travail pour 75 000 € (dont 37 500€ correspondant à un produit à recevoir) pour l'année 2019 portant sur le renforcement de l'identité du dispositif et la cohérence entre les Ecoles en développant les services qui leur sont rendus,
- à une convention annuelle d'objectifs conclue entre le Ministère de l'Education Nationale pour 25 000 € portant sur le renforcement de l'identité du dispositif et la cohérence entre les Ecoles,
- à la convention PIC avec l'Etat pour un montant de 550 000.00€ (*dont 550 000€ correspondant à un produit à recevoir*)

Les cotisations reçues des E2C membres s'élèvent à 476 191 € au titre de 2019.



Les autres produits se rattachent :

- ⇒ au partenariat avec la Fondation AlphaOmega pour 150 000 €
- ⇒ à une convention de mécénat avec HSBC France pour 85 000 €,
- ⇒ à une convention de mécénat avec la fondation CETELEM pour 5 000 €,
- ⇒ au don perçu dans le cadre de la convention de partenariat avec la Fondation EDF pour le fonctionnement du Réseau soit 70 000 € (dont 20 000.00€ reste à recevoir),
- ⇒ aux dons de la fondation CARREFOUR pour 20 000 €, d'UNIBAIL pour 15 000€ et de 7 000€ (Opération de parrainage), de la SNCF pour 30 000€ et du groupe LA POSTE pour 10 000€,
- ⇒ à un partenariat avec FIDELITY INTERNATIONAL FOUNDATION pour un montant de 35 000.00€,
- ⇒ au don de MANPOWER pour 4 167€,
- ⇒ aux études de faisabilité de création d'école pour 7 500 €,
- ⇒ aux participation aux frais séminaires pour 15 750€.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements hors bilan donnés et reçus

Néant

2. Effectif de l'association

L'effectif de l'association à la clôture est constitué de 7 salariés.

Sur l'ensemble de l'année 2019, le nombre d'ETP (*Equivalents Temps Plein*) s'est élevé à 7.22.

3. Rémunération et avantages en nature versés aux cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Les plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles et à ce titre ne perçoivent aucune rémunération.

4. Honoraires des commissaires aux comptes figurant en charges en 2019

	Montant TTC, frais de déplacements inclus
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes (dont 4 700.00€ en Factures non parvenues)	9 577.30€
Au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Honoraires totaux	9 577.30€